Association de veille citoyenne et écologique de Bretignolles-sur-Mer

Avant de partir de RUGY a programmé une catastrophe qui va déchirer le littoral de Bretignolles-sur-Mer

Voici un rapide résumé d'un programme de destruction de notre littoral en VENDEE à Bretignolles-sur-Mer.

Inouï la manipulation du public ! Hypnotisé par les images des plaquettes surréalistes des infographistes et des études bien ficelés à l'avantage du programme par les cabinets à la solde de leurs commanditaires.

16 ans de matraquage pour essayer de dissimuler ce qui interdit un tel inutile massacre irréversible.

La protection de la Nature, de l'Environnement et de la biodiversité, rejettée !
Le respect des règlements, des classements, des lois ne concernent pas le pouvoir donnés aux élus décideurs.

C'est le constat ! à vous de voir…

La Vigie - Association de Veille Citoyenne et Ecologique de Brétignolles sur Mer - Association n° 0853005982
BP 3 - 85470 Brétignolles sur Mer - 06.85.63.52.76 - www.la-vigie.org - e mail : assoslavigie@sfr.fr

2010 - un avant-projet intitulé « AVENIR EXEMPLAIRE »

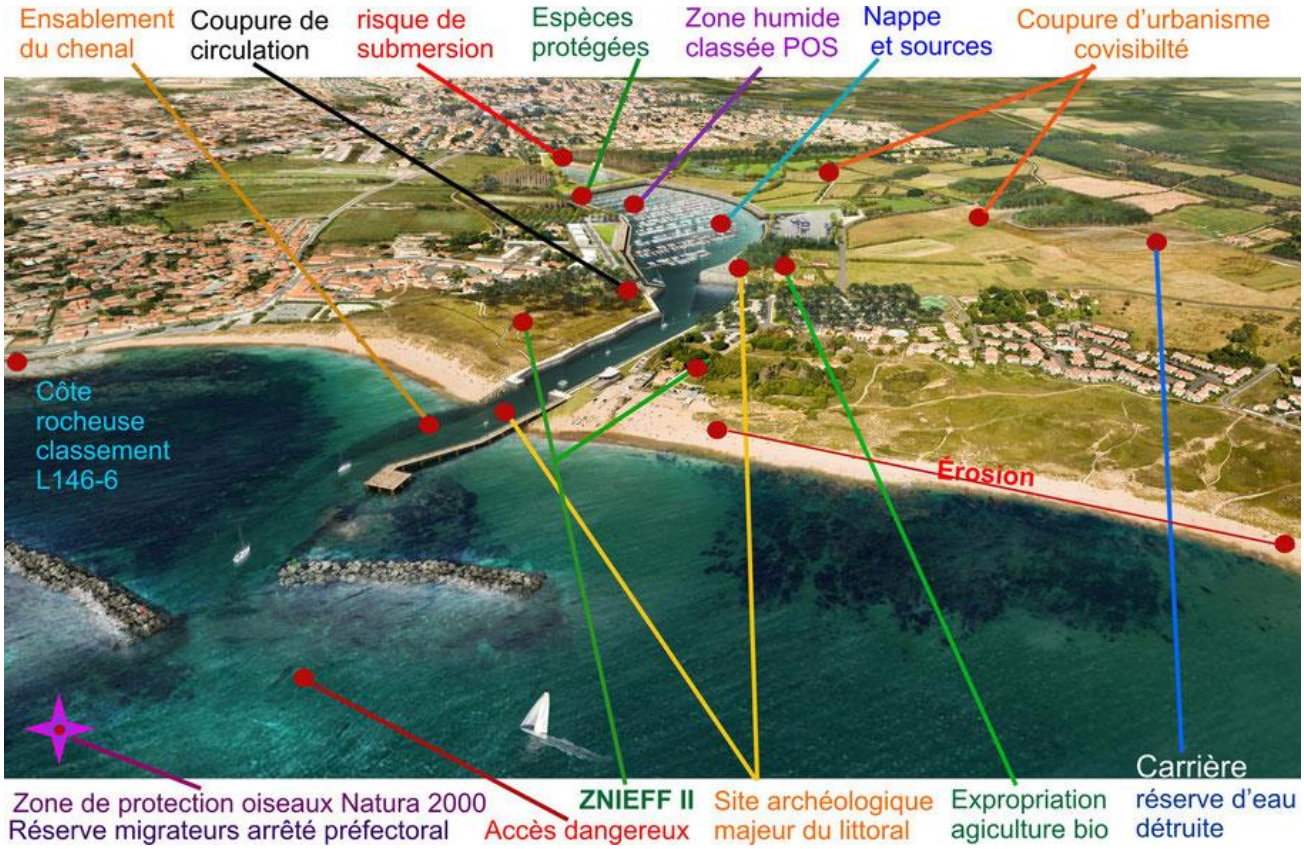

La Vigie présente sur la maquette les points critiques du projet.

A la 3ème édition du projet, sur la forme et par défaut le préfet a autorisé le lancement de l'enquête publique en 2011.

Le projet a été soumis à 7 enquêtes conjointes. Elles se sont déroulées du 20 juin au 18 août 2011.

Le dossier du projet est évidemment lourd et complexe. Devant la communication de propagande du maire, la majorité des administrés, contribuables et électeurs sont désemparés .

La Vigie a développé et diffusé au public et déposé à l'enquête des contre expertises et fait ressortir les aspects négatifs que la masse du dossier dissimule.

La mobilisation a été exceptionnelle, un record, avec près de 7500 dépositions

2011 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3 *L'enquête publique 2011*

Le verdict est sans appel !
Après 8 années de contradictions, de prétentions et d'annonces péremptoires, après 2 rejets, le préfet soumet le projet portuaire à l'enquête publique.
Une commission de 5 enquêteurs reçoit les avis du public pendant 45 jours.
La Vigie a fourni aux enquêteurs un volumineux dossier d'observations en 9 classeurs pour les 7 enquêtes conjointes.
Au total la commission aura reçu, compilé et analysé 8203 avis et conclura son rapport avec un avis négatif pour chaque enquête.

Le projet de port sur le site remarquable de la Normandelière est condamnable.

Sur le fond, le verdict est tombé. Le rapport de la commission d'enquête a délivré **un avis défavorable** à chacune. C'est l'analyse des résultats des enquêtes après ce rapport qui confirme ce que La Vigie dit depuis le début et qui est à nouveau retenu par l'autorité administrative préfectorale dans un communiqué.

Devant ce camouflet, Le maire a organisé une manifestation de protestation à la sous préfecture et très énervé il a fustigé tous les services de l'Etat et les opposants de façon indigne. .

Pour défier les services de l'état à nouveau, avant que le préfet fasse tomber le couperet en conséquence des résultats de l'enquête publique, le maire a fait retirer son projet par une délibération du conseil municipal dans le but de refaire une nouvelle demande d'enquête.

Questions primordiales :

Pourrait-il y avoir des intérêts privés ?	réponse = oui
Pourrait-il y avoir atteinte à l'environnement ?	réponse = oui
Pourrait-il y avoir un intérêt général ?	réponse = non
Pourrait-il y avoir une utilité publique ?	réponse = non

Pour la suite, le maire a délégué la compétence de maître d'ouvrage à la Communauté de Communes dont il est le président. La poursuite de ce projet par la communauté de communes reste sous l'emprise et la maitrise du même instigateur.

4 *L'enquête publique 2018*

Le complot

2017 - un avant-projet de la Communauté de communes

L'enquête sur le projet de port est menée par une commission d'enquêteurs vendéens délibérément acquise au projet qui délivrera un rapport favorable malgré des milliers de dépositions d'objections incontestables supérieures à l'enquête de 2011.

5 - Résultats après 16 années - 16 juillet 2019

Le préfet de Vendée signe la Déclaration d'Utilité Publique !

L'Etat a pris une lourde responsabilité ! Le préfet a obéi à l'exécutif pour signer la Déclaration d'Utilité Publique du projet de port. Le rôle de contrôle de la légalité du préfet étant inexistant, cette DUP est entachée d'irrégularités.
L'arrêté de DUP pour le port est une décision politique d'Etat, mais toute la chaîne du dossier est prise en défaut sur le droit depuis le SCoT, le PLU rendus exécutoires sans objections du préfet Benoit BROCARD, jusqu'aux diverses autorisations relatives à la DUP du projet de port: l'Autorisation Environnementale, l'Autorisation d'Utilisation du DPM, le permis d'aménager, l'autorisation de création de port, les ordonnances d'expropriations…

Juillet 2019 – Constat de la situation

CONSTERNANT !

Ce que Nicolas HULOT ne voulait pas de RUGY l'a permis.

Le Ministre de l'écologie de RUGY s'éclipse le jour avant l'annonce de l'arrêt de DUP du préfet de Vendée ! ?
Sous l'autorité de l'Etat et du Ministre de l'écologie de RUGY, Le préfet Benoit BROCARD bienveillant pour le projet depuis sa nomination à la préfecture de la Vendée a signé l'autorisation du projet de port de Bretignolles-sur-Mer.
L'instigateur du projet est maire de la commune et président de la communauté de commune du Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie, elle-même porteuse et maître d'ouvrage du projet.

Comment on-t-ils manœuvré pour en arriver là ?

Le pouvoir exécutif de l'Etat a pris la décision d'autoriser le projet de port. Le préfet a pris l'arrêté de la décision de DUP le 16 juillet 2019 après avoir fermé les yeux sur toute la chaîne d'instruction du dossier.

- Le SCoT approuvé le 9 février 2017 supprime la coupure d'urbanisation pour le projet de port suite à une opération tout à fait illégale contraire à la Loi Littoral. Le SCoT est validé malgré cette manipulation.

  Le vigie à déposer un recours au Ta de Nantes

Le préfet laisse passer.

- L'enquête sur le projet de port est menée du 6 aout 2018 au 29 septembre 2018 par une commission d'enquêteurs vendéens délibérément acquise au projet qui délivrera un rapport donnant avis favorable sur la demande de DUP avec une réserve portant limite de l'enveloppe à 30M pour la réalisation de l'ouvrage et malgré une multitude de dépositions d'objections étayées incontestables non relevées.

Le préfet laisse passer.

- L'enquête du PLU du 19 décembre 20118 au 18 janvier 2019 est réalisée anormalement après celle du projet de port, mais cette fois la commission émet une réserve pour le rétablissement d'une coupure d'urbanisation sur le secteur de la Normandelière. Le PLU est validé sans lever la réserve.

  LA vigie à déposer un recours au Ta de Nantes

Le préfet laisse passer.

- L'Etat et son Ministre de l'écologie François de RUGY autorisent Le préfet à signer la DUP du projet de port Le 16 juillet 2019.

  L'exécutif fait un passage en force malgré tous les interdits imposant une posture politique qui autorise le plus important GPII de la Région des Pays-de-Loire.

Un énorme conflit Juridique s'ouvre en justice. En raison du handicap des recours non suspensifs les désordres d'actions sur le terrain ne manqueront pas de naitre de cette situation.
Rien ne justifie l'abus de pouvoir, cette affaire est grave et les coupables seront désignés.
La Vigie va engager tous les recours que la carence ou la défaillance ou encore le complot des décideurs a produit pour imposer un projet contraire aux réels besoins des citoyens en contournant les règlements et les lois. Le Cabinet Huglo Lepage a instruit les dossiers pour toute la chaîne des recours contre cette condamnable manipulation des élus.